

Mention Complémentaire Aide à Domicile

Le Métier

L'objectif est de permettre à des personnes âgées, handicapées ou malades de rester à leur domicile en les aidant dans leurs tâches de la vie quotidienne.

La Mention Complémentaire Aide à Domicile est un diplôme d'état dont la durée de formation est d'un an. Elle donne l'équivalence du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie sociale.

La formation peut être suivie en enseignement initial à temps plein ou par contrat d'apprentissage.



Attention !

Pour cette formation, des vaccinations sont obligatoires.



Organisation des enseignements

Dans l'établissement : 20 semaines

- Sciences Médico-Sociales
- Technologie et techniques d'entretien du cadre de vie
- Techniques de développement et de maintien de l'autonomie, techniques d'animation
- Technologie et techniques d'alimentation
- Physiopathologie
- Technologie et techniques d'aide sanitaire
- Techniques de manutention et aide à la personne âgée à domicile
- Technologie du logement : étude du logement, technologie des appareils
- Gestion et organisation familiale

En milieu professionnel (PFMP) 16 semaines

➤ Structures médico-sociales

Deux stages de 3 semaines en :
MAPAD, Maison de Retraite, cure médicale, IME, IMP

➤ Domicile privé collectif

Un stage de 4 semaines en : Foyer logement
Foyer de vie ... (personnes âgées, personnes handicapées ...)

➤ Domicile privé individuel

Un stage de 6 semaines ou deux de 3 semaines en :
Services d'aide-ménagère
Association d'aide à domicile auprès des personnes âgées ou handicapées (A.D.P.A, A.D.M.R)
Association d'auxiliaires de vie
Association d'aide à domicile auprès des familles (A.D.F)
Centres Communaux d'Action Sociale ...

Evolution de carrière

Le secteur de l'aide à domicile connaît un accroissement considérable depuis plusieurs années que ce soit en milieu urbain ou rural.

L'allongement de la durée de vie, le développement des services aux personnes et aux familles nécessitent un essor important de ces activités.

Les communes et les collectivités sont à l'heure actuelle les principaux employeurs

Les salaires et la carrière sont déterminés soit par les textes réglementaires pour les salariés qui travaillent dans le secteur public, soit par des conventions collectives pour ceux qui relèvent du secteur privé

Modalités et conditions d'admission (au verso) .../...

Modalités et conditions d'admission

Etre titulaire d'un des diplômes suivants :

- **BEP Carrières Sanitaires et Sociales**
- **BEP Bio-Service**
- **CAP Petite enfance**
- **CAP Employé technique de collectivité**
- **CAP Assistant technique en milieu familial et collectif**
- **CAP d'aptitude aux fonctions d'aides médicaux psychologiques**
- **Diplôme d'état d'aide soignant**
- **Diplôme d'auxiliaire en puériculture**
- **BEPA option service à la personne**
- **CAP Agricole spécialité employé familiale**
- **Titre assistant de vie**
- **Titre employé familiale polyvalent**

Près inscription

Dès le mois d'avril de l'année en cours

Date d'entrée :

Septembre de l'année en cours

Accueil :

Externat et demi-pension

Internat sauf vacances scolaires

Pas de frais de scolarité